



**CONCOURS INTERNE DES 20 ET 21 JANVIER 2014
POUR L'EMPLOI D'INSPECTEUR DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS**

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N°2

(DURÉE : 3 HEURES - COEFFICIENT 6)

OPTION B

CAS PRATIQUE DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Vous devez composer dans l'option choisie lors de votre inscription et uniquement dans celle-ci. **Si vous composez dans une option différente ou dans plusieurs options de la présente épreuve, votre copie sera notée 0/20.**

Veillez à bien indiquer sur votre copie l'option dans laquelle vous allez composer, ainsi que le nombre d'intercalaires utilisés (la copie double n'est pas décomptée).

Pour l'épreuve de comptabilité, l'usage d'une calculatrice de poche autonome non programmable ainsi que du plan comptable général (vierge de toute annotation) sont autorisés. La mémoire de la calculatrice devra être vide.

Pour les autres matières, l'usage de tout matériel autre que le matériel usuel d'écriture et de tout document autre que le support fourni est interdit.

Toute fraude ou tentative de fraude constatée par la commission de surveillance entraînera l'exclusion du concours.

Il vous est interdit de quitter définitivement la salle d'examen **avant le terme de la première heure.**

Le présent document comporte 6 pages numérotées.

OPTION B : CAS PRATIQUE DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

REMARQUES PRÉLIMINAIRES :

- *Chaque exercice est indépendant l'un de l'autre. Toutes les questions doivent être traitées ;*
- *Chaque réponse devra être précédée du numéro de la question à laquelle elle se rapporte*
- *Les montants sont exprimés en euros ;*
- *Sauf mention contraire, la TVA est au taux ordinaire valable en 2013 ;*
- *La durée de l'exercice comptable coïncide avec l'année civile.*

Exercice 1

Vous êtes affecté depuis quatre ans comme comptable de la société BATTANTS. Cette dernière produit et vend à des professionnels des portes et des fenêtres en bois, en pvc et en aluminium. Par ailleurs, la société BATTANTS vend des volets roulants qu'elle ne fabrique pas elle-même. Vous disposez ci-dessous, du compte de résultats de la société BATTANTS au 31 décembre 2012.

Compte de résultat simplifié de la société BATTANTS au 31 décembre 2012

601	Achats de matières premières	289 285,00	701	Production vendue	550 000,00
6031	Variation de stocks de matières premières	-15 560,00			
602	Achats d'approvisionnements	62 700,00			
6032	Variation de stocks d'approvisionnements	-1 000,00			
607	Achats de marchandises	36 180,00	707	Ventes de marchandises	72 925,00
6037	Variation de stocks de marchandises	2 000,00	712	Production immobilisée	0,00
60	Autres achats	5 100,00	713	Production stockée	4 000,00
61	Services extérieurs	4 000,00			
62	Autres services extérieurs	6 000,00			
63	Impôts taxes et versements assimilés	36 050,00			
64	Charges de personnel	117 280,00	74	Subventions d'exploitation	0,00
65	Autres charges d'exploitation	3 000,00			
681	Dotations aux amortissements	42 300,00	781	Reprises sur dépréciations clients et provisions	20 000,00
681	Dotations pour dépréciation de l'actif circulant	2 150,00	791	Transferts de charges	0,00
681	Dotations pour risques et charges	7 000,00	75	Autres produits	17 975,00
66	Charges financières	20 600,00	76	Produits financiers	5 000,00
67	Charges exceptionnelles*	2 700,00	77	Produits exceptionnels*	4 000,00
691	Participation des salariés aux résultats	9 000,00			
695	Impôts sur les bénéfices	15 037,00			
	Bénéfice	30 078,00			
	TOTAL CHARGES	673 900,00		TOTAL PRODUITS	673 900,00

* Les charges et produits exceptionnels sont liés aux valeurs comptables nettes et produits des cessions d'éléments d'actifs réalisées en 2012.

A- Calculez les soldes intermédiaires de gestion. Les résultats d'exploitation, financier et exceptionnel vous paraissent-ils inquiétants ?

B- Calculez la CAF (capacité d'autofinancement). Les dettes financières de la société BATTANTS s'élèvent à 165 000,00 €. Quelle conclusion en tirez-vous sur la capacité de remboursement de la société BATTANTS?

C- Expliquez le mécanisme des quatre variations de stocks constatées dans le compte de résultat de la société BATTANTS au 31 décembre 2012.

D- Les capitaux propres de la société BATTANTS s'élèvent à 535 000,00 €. Calculez le taux de rentabilité financière de la société. Ce résultat vous paraît-il satisfaisant ?

E- A la fin de l'année 2011, le chiffre d'affaires de la société BATTANTS s'élevait à 657 000,00 € HT. Calculez le taux de croissance du chiffre d'affaires entre 2011 et 2012. Qu'en déduisez-vous ?

Exercice 2

Au cours de l'année 2013 vous enregistrez au livre-journal, les opérations suivantes :

Le 7 janvier : vente au comptant au client anglais BOW-WINDOW de 50 fenêtres au prix unitaire départ usine de 129,00 €. Le client assume lui-même les frais de transport. Le règlement de la facture B-13007 est assuré par virement bancaire le jour-même.

Le 17 janvier : acquisition de 200 volets roulants auprès du fournisseur espagnol VENTANAS. La facture V-0158-13 d'un montant de 47 800,00 € doit être réglée par chèque bancaire à 45 jours. Le fournisseur espagnol facture également à la société BATTANTS des frais de transport pour un montant total de 2 200,00 €.

Le 27 janvier : le client anglais BOW-WINDOW retourne 2 fenêtres suite à l'achat du 7 janvier. Le vitrage de la première fenêtre a été brisé pendant le transport. Les dimensions du cadre de la seconde fenêtre retournée ne sont pas conformes à la commande. Un avoir AV-B-001 correspondant au prix des fenêtres retournées est transmis le jour-même au client anglais BOW-WINDOW. Un second avoir AV-B-025 de 2 % du montant de la facture initiale est transmis également au client.

Le 15 février : achat de fournitures diverses au fournisseur GONDS. Le montant initial de la facture G-0125-13 est de 18 600,00 € HT. Une première remise de 2 % est accordée par le fournisseur car la société BATTANTS est un client habituel. Un rabais supplémentaire de 3 % est accordé car le fournisseur ne pourra pas livrer la totalité des pièces qui avaient été commandées. La facture nette doit être réglée au plus tard le 28 février pour que la société BATTANTS puisse bénéficier d'un escompte de règlement conditionnel de 1,5 %.

Le 25 février : commande d'une machine-outil au fournisseur VANTAIL destinée à effectuer le montage des portes et fenêtres. Le devis n° D-V-1278 est émis. Le prix de la machine livrée HT s'élève à 34 800,00 €. Une avance de 30 % est versée le jour même par virement bancaire. Le solde du prix de la machine sera réglé par virement bancaire dans les 30 jours de la livraison prévue le 19 mars.

Le 3 mars : règlement, par chèque bancaire n° CH-9875, au fournisseur GONDS de la facture du 15 février.

Le 13 mars : vente au client CHASSIS d'un ensemble de 120 volets roulants. La facture B-13-456 reprend 80 volets au prix unitaire HT de 370,00 € et 40 autres au prix unitaire de 280,00 € HT. De plus la

société BATTANTS facture au client CHASSIS la livraison des volets roulants pour un montant forfaitaire unitaire de 25,00 € HT. Le règlement est prévu par virement bancaire au 15 avril.

Le 23 mars : livraison de la machine-outil commandée le 25 février. Sur la facture V-1279, un rabais de 1% est accordé à la société BATTANTS du fait du retard de livraison. Le délai de paiement est renvoyé au 25 avril.

Le 1er avril : mise en service de la machine-outil commandée le 25 février. En plus du prix de la machine, divers frais ont fait l'objet d'une facturation à la société BATTANTS. La société de transports BAIE a transmis sa facture 13-B-0987 réglée immédiatement par chèque bancaire pour un montant total TTC de 3 468,40 €. Le fournisseur VANTAIL a facturé les frais de réglage et de mise au point non compris dans la facture V-1279. La facture V-1288 d'un montant de 1 172,08 € TTC doit être réglée également le 25 avril. Enfin, le prestataire de service BATI-FORM a transmis sa facture BF-0375-13 d'un montant de 1 500,00 € HT concernant les deux journées de formation des ouvriers de la société BATTANTS au fonctionnement de la nouvelle machine-outil. Le règlement est prévu le 15 avril par chèque bancaire.

Le 11 avril : la société BATTANTS décide de renouveler son parc informatique. Acquisition de 10 ordinateurs au prix unitaire de 1 016,60 € TTC. La facture F-1367-13 du fournisseur FENÊTRE prévoit un règlement au 30 avril.

Le 21 avril : émission d'une lettre de change n° L-13-667 afin de régler la facture de renouvellement du parc informatique de la société BATTANTS.

Le 30 avril : cession de 8 postes informatiques qui ne sont plus utilisés par la société BATTANTS à la société CHARNIERE. La facture B-13-0034 d'un montant de 1 148,16 € TTC est réglée immédiatement en espèces. Les 8 ordinateurs d'une valeur d'achat unitaire de 1 115,00 € HT sont entièrement amortis au 31 décembre 2012.

Le 15 mai : vente de 15 portes vitrées au client ESPAGNOLETTE. Le montant HT des 15 portes s'élève à 27 000,00 €. Sur la facture B-13-6783 figure, en plus du prix des portes, la refacturation des frais de transport pour un total de 3 000,00 € HT. Enfin, la facture reprend le coût des palettes spéciales destinées à protéger le vitrage des portes. Ces palettes facturées 750,00 € sont destinées à être restituées à la société BATTANTS le 10 juin au plus tard, date prévue de règlement de la facture.

Le 10 juin : la société ESPAGNOLETTE restitue les emballages facturés le 15 mai. La société BATTANTS émet le jour-même la facture d'avoir AV-B-13-078. Cette facture d'avoir vient en déduction du règlement par chèque bancaire CH-E-0175 de la société ESPAGNOLETTE.

Le 20 août : cession de 1 000 titres de valeurs mobilières de placement pour un montant total de 7 600,00 €. Le cours constaté au 31 décembre 2012 était supérieur à celui du jour d'acquisition des titres par la société BATTANTS. Les titres avaient été acquis pour 6 000,00 € le 10 septembre 2012.

Le 22 septembre : l'ouvrier PERSIENNE demande à pouvoir bénéficier d'une avance exceptionnelle d'un montant de 800,00 € sur son salaire du mois de septembre 2013. Le montant du salaire brut de l'ouvrier est de 1 900,00 €. Son salaire net mensuel s'élève à 1 520,00 €.

Le 13 octobre : réception du relevé de compte de la banque OSCILLANT reprenant les opérations suivantes :

- bordereau de chèques n° 345 porté au crédit de votre compte pour un montant de 15 900,00 € ;
- réception des virements des sociétés PORTE et BAIE pour des montants respectifs de 3 348,80 et 17 916,08 € ;
- frais bancaires pour la période du 1er au 15 septembre pour un montant de 251,16 € ;
- divers règlements effectués par chèques bancaires émis par BATTANTS : 19 800,00 € ;
- agios pour utilisation du concours bancaire courant : 149,60 €

Le 25 novembre : la société BATTANTS est locataire des locaux dédiés à son exploitation. Le loyer est payable d'avance par trimestre. Réception de l'avis d'échéance n° S-12-02-004 du bailleur SOUPIRAIL pour la période du 1er décembre 2013 au 28 février 2014. Le montant du loyer s'élève à 11 340,00 € HT.

Le 31 décembre : la structure de la machine-outil mise en service le 1er avril représente 70 % de sa valeur. Elle est amortie en linéaire sur 8 ans. Le moteur de la machine-outil est amorti selon la méthode dégressive sur 5 ans. Présentez les deux tableaux d'amortissement nécessaires.

Constatez l'amortissement de la machine-outil mise en service le 1er avril, au titre de l'année 2013.

Exercice 3

Dans chacun des cas suivants, indiquez, en justifiant succinctement votre réponse, si un amortissement, une dépréciation ou une provision doivent être constatés :

1- le 2 janvier, la société BATTANTS acquiert un terrain d'une valeur de 150 000,00 € HT destiné à accueillir une nouvelle unité de production de portes et fenêtres.

2- le 15 juin, la société BATTANTS est en conflit avec le fournisseur WASISTDAS. Le jugement en première instance était défavorable à la société BATTANTS. Cette dernière a fait appel mais estime ses chances d'avoir gain de cause très faible. Le montant du litige est de 52 000,00 € HT.

3- le 24 août, acquisition de mobiliers de bureau d'occasion d'une valeur de 3 169,40 € TTC.

4- le 1er septembre, suite à des fouilles archéologiques préventives, le terrain acquis le 2 janvier ne sera que partiellement constructible (COS ramené à 0,30 au lieu de 0,80 autorisé initialement).

5- le 15 novembre, les clients POIGNEE et VOLETS sont respectivement en procédure d'alerte (ou de sauvegarde) et en redressement judiciaire. Ils ne seront pas en mesure de régler, l'un 50% et l'autre 90% du montant des ventes réalisées par la société BATTANTS au cours de l'année 2013.

6- le 24 novembre, suite à une inondation des locaux, une partie des stocks de fenêtres et de portes en bois a subi des dégâts. Les produits pourront être vendus mais des auréoles persistent sur le bâti des fenêtres et des portes. La perte de valeur est estimée à 25%.

7- la société BATTANTS fait l'objet d'une procédure de contrôle fiscal. Une première estimation des infractions relevées pendant le contrôle la conduit à penser qu'elle devrait être redevable de 15 000,00 € d'amendes et de pénalités.

Exercice 4

En juillet 2013, la société BATTANTS décide de créer une nouvelle unité de production. Le coût estimé de cette unité de production est de 156 000,00 € HT. Cette dernière sera exploitée pendant 8 ans.

Le directeur administratif et financier vous demande de comparer les différentes méthodes de financement envisageables.

A- Présentez quatre modes de financement possibles de cette nouvelle unité de production en indiquant, pour chacun d'eux, les avantages et inconvénients notamment en terme de coût financier, de mobilisation de la trésorerie ou d'impact sur le degré de dépendance de la société BATTANTS vis-à-vis des établissements de crédit.

B- Vous disposez des éléments suivants :

Taux d'endettement de la société BATTANTS	12,00%
Montant de l'endettement financier au 30 juin	185 000,00 €
Part des banques dans l'endettement	25,00%
Part des CBC ¹ dans l'endettement	5,00%
CAF estimée au 30 juin 2013	75 000,00 €
Taux d'intérêt moyen bancaire à 8 ans	3,50%
Taux d'intérêt consenti dans le cadre des CCA ²	1,25%
Taux d'intérêt effectif global du crédit-bail	4,65%
Taux d'intérêt moyen des CBC	12,00%

¹ CBC : concours bancaires courants

² CCA : comptes courants d'associés

Par ailleurs, le tableau de trésorerie réalisé régulièrement fait ressortir un solde positif de trésorerie nette sensiblement égal à 50 000,00 € à la fin de chaque mois.

Les associés sollicités par vos soins ne consentiraient à financer que 50 % du coût HT de l'unité de production.

En tenant compte de ces différents éléments, proposez les deux scénarios de financement de cette nouvelle unité de production qui vous paraissent les plus intéressants.